



Quiz: Compensation CO₂

- Avant de commencer ce Quiz, nous vous conseillons vivement de consulter l'article « [Die Bundesverwaltung kompensiert ihre Treibhausgasemissionen](#) » ainsi que la page web « [Acquisition de certificats de réduction des émissions](#) ». Concernant la compensation de CO₂ à l'échelle suisse globale, vous pouvez consulter les informations se trouvant sur la page web « [Compensation des émissions de CO₂](#) » de l'OFEV. À noter que vous ne trouverez pas toutes les réponses dans les liens mentionnés ci-dessus.

1. A quoi sert la compensation carbone ? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. A pouvoir émettre autant de CO₂ que l'on veut, tant que l'on compense par après
- b. A compenser l'émission d'un volume de gaz à effet de serre généré par une activité
- c. A s'acheter une bonne conscience
- d. A acheter un droit d'émission de gaz à effet de serre

2. En quoi consiste concrètement la compensation de CO₂ ? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. Achat de CO₂ physique et échangeable (stocké dans de grands entrepôts)
- b. Subventionner la production de technologies permettant d'économiser du CO₂ (éoliennes, photovoltaïque, etc.)
- c. Au financement de projets visant à réduire les émissions de CO₂ de manière démontrable et quantifiable
- d. Aide à la plantation d'arbres





3. Lequel des secteurs mentionnés ci-dessous doit obligatoirement compenser totalement ou en partie ses émissions de CO₂ en Suisse? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. Les producteurs et importateurs de carburants fossiles
- b. Les producteurs et importateurs d'automobiles
- c. Les producteurs électriques

4. Combien de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre ont été compensées par l'administration fédérale civile en 2020 pour l'année 2019 ? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. 9'879 t
- b. 15'614 t
- c. 25'613 t
- d. 32'963 t

5. Qu'est-ce qu'un certificat de CO₂ (par ex. CER) ? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. Réduction certifiée des émissions de 1 tonne CO₂
- b. Label certifiant qu'un appareil/une activité n'émet que 1 tonne de CO₂
- c. Certificat ou sceau d'approbation pour les projets particulièrement respectueux du climat

6. Comment les offices de l'administration fédérale peuvent-ils obtenir les certificats de compensation ? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. En contactant l'OFEV, qui en tant qu'organisme central d'achat, acquiert les certificats pour l'entier de l'administration fédérale
- b. Chaque unité administrative est responsable d'acquérir elle-même les certificats
- c. RUMBA s'occupe d'acheter les certificats et les redistribue aux unités administratives





7. Quelle quantité d'émissions CO₂ sera compensée par l'administration fédérale à partir de 2021 (année de bilan 2020) ? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. La totalité, car il y a une nouvelle obligation de le faire dans le cadre du train de mesures sur le climat
- b. Une quantité définie en fonction du budget
- c. La même quantité que l'année précédente (2019), puisque tout ne sera pas compensé avant 2030

8. Sur les 91 unités administratives fédérales combien ont compensé totalement ou partiellement leurs émissions de gaz à effet de serre de l'année 2019, et ceci, volontairement? Sélectionnez la bonne réponse.

- a. 13 UA
- b. 24 UA
- c. 42 UA
- d. 56 UA

Réponses:

1. **b)**

2. **c)**

3. **a)**

4. **c)**

5. **a)**

6. **a)**

7. **a)**

8. **c)**

